

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2017 à 20h30 sur convocation du 13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire.

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, MME BONNIN Isabelle, M. CHAILLOU Michel, M. DESRENTES Ludovic, Mme GENAUD Amandine, M. GOUINAUD Serge, Mme LOIZEAU Patricia, M. MARIE Jean-Michel, Mme NEAU Mireille, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia, M. VOTAT Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. VINET Emmanuel

Date de convocation : 13 décembre 2017

A été nommée secrétaire de séance : Madame PERROGON Viviane

La séance est ouverte à 20h30.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), validé par arrêt du Préfet du 20/01/2016, intégrait notamment la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'église.

Il apparaît opportun de réaliser ces travaux conjointement aux travaux de la place de l'église, dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le montant des devis réalisés s'élève à 10 201,18€ HT. La circulaire relative à la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2018, fixe une date limite de dépôt des dossiers au 28 février 2018. La Commune de Saint Hilaire de Villefranche étant classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), elle peut prétendre à une subvention à hauteur de 60%.

Un wc, un urinoir, un lavabo, une porte à fermeture électrique automatique programmable de façon à pouvoir prévoir des créneaux de fermeture en protection contre le froid et le vandalisme.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les travaux de mise aux normes des sanitaires de la place de l'église et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité

PROJET D'INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire indique que le RIFSEEP se substitue à toutes les primes existantes et a pour but de simplifier le régime indemnitaire.

Monsieur le Maire présente le projet d'instauration de ce régime indemnitaire, qui se décompose en deux parties : IFSE et CIA.

- **l'IFSE – Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise** - est une part mensuelle de l'indemnité, qui est liée au poste (fonction / sujétion) et à l'expérience de l'agent, elle sera réétudiée tous les 4 ans maximum et sera versée mensuellement.
- **Le CIA – complément indemnitaire annuel** – est lié à la manière de servir (implication de l'agent). Il sera versé annuellement et peut être révisé chaque année. La commission du personnel, qui s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur l'instauration du RIFSEEP, a posé comme principe de base que le CIA ne pourrait pas dépasser 25% de l'enveloppe totale des deux indemnités.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de présentation aux agents a été faite et propose de présenter ce projet au comité technique paritaire du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale, de février 2018.

L'instauration du RIFSEEP est prévue au 01/04/2018.

Le Conseil municipal décide de soumettre à l'avis du comité technique paritaire, le projet d'instauration du RIFSEEP, tel qu'il vient d'être présenté.

Adopté à l'unanimité

DOSSIER D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SCEV BONNIN

Monsieur le Maire présente la demande d'enregistrement déposée par la société SCEV BONNIN, auprès de la Préfecture, concernant une installation de production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole, une installation de préparation et conditionnement de vins, et un stockage d'alcool de bouche d'origine agricole et leurs constituants situés sur la commune de NANTILLÉ - 4, route de St Hilaire. La commune de Saint Hilaire de Villefranche se trouve dans un rayon minimal de 1 kilomètre du site d'implantation de l'activité, le Conseil municipal doit donc émettre un avis.

L'enquête publique se déroule du 18 décembre 2017 au 15 janvier 2018 à la mairie de Nantillé, les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis de 13h00 à 17h00.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018

Monsieur le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Monsieur le maire rappelle que les conseils des deux écoles de Saint Hilaire de Villefranche se sont exprimés en faveur du retour à la semaine de quatre jours. Il rappelle le sondage qui avait été lancé par la mairie auquel les familles ont répondu à 60 % en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire informe également que le conseil communautaire de Vals de Saintonge s'est prononcé pour un retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire présente les projets pédagogiques proposés par les écoles maternelle et élémentaire de la commune, qui intègrent de nouveaux horaires scolaires. Il demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ces deux projets.

Le Conseil municipal émet un avis favorable aux projets pédagogiques proposés pour le retour à la semaine de quatre jours dans l'école maternelle et l'école élémentaire de Saint Hilaire de Villefranche.

Adopté à 11 voix pour, une abstention et 2 voix contre

RAPPORT DU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEBAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants.

Le rapport avait été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers.

Le conseil municipal prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté arrêté par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine pour les exercices 2014 et suivants.

RALLYE DE SAINTONGE

Monsieur le Maire présente une demande d'avis de L'association « Rallye de Saintonge » concernant l'organisation du 30^{ème} Rallye de Saintonge le 21 juillet 2018.

Le conseil municipal prend connaissance du circuit proposé et émet un avis favorable au parcours proposé concernant la commune de Saint Hilaire de Villefranche.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire expose que Vals de Saintonge Communauté a instauré la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à compter du 1^{er} janvier 2018, pour le ramassage et le traitement des déchets ménagers. A compter de 2018, les administrés ne recevront plus de facture de redevance pour les ordures ménagères. Le montant de la TEOM sera indiqué sur les avis d'imposition des taxes foncières bâties que recevront les propriétaires.
La taxe sera calculée par application d'un taux d'imposition sur la valeur foncière du bâti.
Les habitants ont été informés de ce changement, par courrier postal de Vals de Saintonge communauté.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EPF continue les acquisitions de terrains dans la zone à proximité du quartier de la gare. De nouveaux propriétaires ont accepté la proposition d'achat à 9€ le m².
- M NEAU aimerait savoir quelles sont les suites données à la demande des propriétaires de terrains inclus dans la zone à lotir de la gare. Monsieur le Maire expose que suite à la commission urbanisme, les échanges de courriers et rencontres n'ont abouti à aucune solution pour l'instant.
- Les Vœux du maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 19h30 à la salle des fêtes.
- Un Pot de fin d'année sera offert pour un moment convivial entre le personnel et les élus de la commune et du CCAS - EHPAD, le jeudi 21 décembre 2017 à 19h.
- M NICOLEAU présente une demande émanant les organisations syndicales saintaises de la SNCF pour une motion contre la suppression du technicentre Charente-Périgord de Saintes, de la SNCF. Considérant la situation économique fortement dégradée du bassin d'emploi de la CDA de Saintes et alentours et de l'impact qu'aurait la fermeture du technicentre, le conseil municipal accepte de signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>